



Maman en EHPAD et litiges avec frère et soeur

Par **GGJJSS**, le **27/06/2017** à **00:27**

Ma mère (90 ans) a été mise à l'hôpital puis en EHPAD, par mon frère il y a 5 mois suite à une chute dans son appartement. Petit à Petit elle perd la tête, oublie, se souvient...etc. Elle vivait avec un ami, qui depuis 8 ans s'est occupé d'elle et a été présent chaque jour depuis sa mise à l'hôpital puis après le transfert à l'EHPAD

Nous sommes 3 enfants. A ce jour nous n'avons pas été encore convoqués par le juge des Tutelles. MON frère s'annonce comme TUTEUR alors que dans l'immédiat, il ne l'est pas.

Avec ma soeur, ils ont été farfouillés dans son appartement, pris tous les documents, carte bleue...relevés bancaires, etc (il est dit que ma mère aurait donné son accord, or, mon frère a fait faire un document par lequel elle est reconnue comme ayant une altération de ses facultés mentales).

Ils m'ont interdit l'accès de l'appartement qui appartient à ma mère et d'après son ami, j'ai appris qu'ils questionnaient pour connaître la valeur de l'appartement afin de le vendre. Mais le pire, c'est que aujourd'hui, nous apprenons son ami et moi-même qu'ils ont fait, mon frère et ma soeur, transférer ma maman dans un autre établissement EHPAD sans nous prévenir afin de l'éloigner définitivement de son ami qui est lui-même souffrant.

Elle se retrouve donc dans un environnement inconnu - avec des visites rares et surtout sans son ami désormais trop éloigné et ne pouvant plus aller la voir.

Si vous pouvez nous donner des avis, nous vous en remercions par avance

Par **Tisuisse**, le **27/06/2017** à **06:13**

Bonjour,

Voyez sans tarder le Juge aux Affaires Familiales.

L'ami de votre maman n'a, pas contre, aucun droits n'étant ni marié ni pacsé avec elle.

Par **cocotte1003**, le **27/06/2017** à **07:40**

Bonjour, vous pouvez vous proposer comme tutelle ou demander un tuteur extérieur à la famille. Si votre maman n'a pas les finances pour régler les frais, il faudra bien envisager de financer soit en vendant le bien, soit en payant une pension. Le transfert de votre mère doit avoir une raison, comme plus près de chez votre frère ou sœur, si vous souhaitez la rapatrier plus près de vous et de son ami, préparer un dossier dans ce sens pour le tribunal, cordialement

Par **jos38**, le **27/06/2017** à **09:39**

bonjour. j'ai été dans votre cas. une demande de tutelle a été déposée et nous avons dû donner notre accord pour que l'un de mes frères soit tuteur. votre frère s'occupe de l'administratif -il faut bien que quelqu'un le fasse- mais n'est pas tuteur légal sur seule décision de votre mère. le changement d'ehpad est peut-être dû au fait que le placement dans le 1er était provisoire, le temps d'en trouver un définitif. pour notre mère, nous avons cherché jusqu'à 300km, tellement peu sont adaptés pour les malades d'alzheimer.